

**Appel à manifestation d’intérêt**

**« Accompagnement des PME à la définition, au pilotage et à la mise en œuvre d’un parcours décarbonation »**

**Entrepreneurs et professionnels spécialisés dans l'accompagnement des acteurs économiques et publics vers la décarbonation et l'adaptation au changement climatique, vous innovez dans votre filière et souhaitez faire connaître votre projet dans le cadre du programme de « Décarbonation » des adhérents du pôle Minalogic.**

**Candidatez à cet appel à manifestation d’intérêt avant le 15 janvier 2025.**

La stratégie **« décarbonation »** du pôle Minalogic a pour objectif de favoriser et développer la transformation des entreprises par un parcours de décarbonation dédié aux adhérents du pôle.

A partir d’un **audit déclaratif** en ligne mis en place par Minalogic, puis d’un **diagnostic sur site**, l’objectif est de fournir à l’entreprise un état de la situation et un plan de décarbonation.

De plus, il est demandé la capacité à fournir un **service de conseils** afin d’accompagner les entreprises qui le souhaitent dans la mise en œuvre du plan de décarbonation, des outils de pilotage de l’exécution et de la formation des équipes internes.

Enfin, il serait souhaitable que les candidats soient référencés afin d’avoir accès à des subventions de la Région, de l’Etat (ADEME) ou de l’Europe.

Le pôle Minalogic souhaite identifier sur le territoire Auvergne-Rhône-Alpes les acteurs économiques concernés et recueillir leurs propositions de projets. Cet AMI permettra d’identifier des projets prioritaires pour une mise en œuvre au début de l’année 2025.

**Projets attendus**

Les projets doivent présenter une dimension innovante et opérationnelle pour assurer la construction et la mise en œuvre à l’échelle industrielle d’un plan de décarbonation, d’outils de suivis des comités de projets et de pilotage, d’analyses régulières de la maturité « ESG » des collaborateurs de l’entreprise et ainsi porter sur les étapes suivantes :

**Etape 1 : Un audit Déclaratif en ligne (phase interne à Minalogic dont le résultat sera partagé avec le/les prestataires retenus)**

* + Minalogic met en place un questionnaire en ligne sur sa plateforme WAM à l’intention des adhérents.
  + Les résultats de ce questionnaire seront analysés par les experts de Minalogic pour retenir les adhérents pour lesquels il fait sens de mettre en place l’étape suivante.
  + Les dossiers retenus seront alors transmis aux prestataires retenus pour les étapes 2 et 3.

**Etape 2 : Un diagnostic décarbonation simplifié**

* + Sur la base d’interviews d’une demi-journée.
  + Sur la base de l’offre décarbon’action de la BPI ou similaire donnant lieu à des subventions.
  + Un livrable complet comprenant :
    - Le bilan GES estimatif de l’entreprise
    - Un plan d'action détaillé
    - Des supports pour communiquer et valoriser la démarche de l’entreprise

Il est demandé une offre adaptée par domaine d’activité (service, industrie, numérique…) d’une entreprise et par sa taille (PME/PMI, ETI).

**Etape 3 : Le parcours de transition énergétique**

**Le parcours de transition énergétique** est un accompagnement adapté au niveau de maturité du projet de décarbonation et de performance énergétique retenu. Il regroupe un suivi des optimisations de la consommation énergétique et des plans d’investissement sur plusieurs années, un accompagnement du management de l’énergie et de la formation. Ce parcours se décline sur une trajectoire en plusieurs étapes fonction du niveau d’investissement retenu :

**Etude des opportunités de décarbonation**

* + Identification des différents leviers de décarbonation à actionner à l’échelle d’un site ou d’un groupe industriel. L’objectif est d’optimiser les consommations visant l’amélioration des performances énergétiques de l’entreprise. Cela consiste à mettre en place une démarche structurée et cohérente pour surveiller, contrôler et améliorer en continue l’efficacité énergétique des bâtiments tertiaires et des sites industriels.
  + Une stratégie de décarbonation et définition d’une trajectoire d'investissements associée. Cela peut se faire en utilisant la méthode d’évaluation ACT (Assessing low Carbon Transition) mise au point par l’ADEME.
  + Un plan de financement des projets d'investissements bas carbone. Cela consiste à définir le montage financier du ou des projets, une analyse de risques, les modes de financement et subventions accessibles.

**Etude de faisabilité et d’investissements énergétiques**

* + Estimation du gain et coût de la récupération et réutilisation de la chaleur fatale.
  + Estimation du gain et coût d’installation de pompes à chaleurs, géothermie et de moyens de production d’énergie renouvelable (photovoltaïque, éolien, hydraulique, biomasse, méthanisation).

Minalogic ayant un rôle d’apporteur d’affaire, un mécanisme de commission sera mis en place sur la base d’un pourcentage du revenu généré par le prestataire. Ce mécanisme sera défini avec les prestataires retenus.

**Critères d’éligibilité**

1. Le dossier tel que décrit par le cahier des charges de l’AMI devra être soumis, dans les délais, sous forme électronique.
2. Le projet devra s’inscrire nécessairement soit sur les étapes 2 et 3 de façon indissociable.
3. Les prestations globales pour le client final ne devront pas dépasser :
   * un prix par domaine d’activité et par taille d’entreprise ou site pour l’étape 2 ;
   * sur devis pour l’étape 3.
4. Le projet doit présenter un caractère de mise en production rapide et une scalabilité suffisante pour assurer la prise en charge de l’ordre de 10 entreprises sur 2025.
5. Le candidat devra être localisé géographiquement en région Auvergne-Rhône-Alpes.
6. De façon à faciliter l’exécution des services, il sera souhaitable que les prestataires retenus soient adhérents de Minalogic. Ceci permet l’accès aux outils et à l’écosystème de Minalogic.

**Critères de sélection**

* + Pertinence au regard des objectifs et attendus ;
  + Caractère innovant et disponibilités des produits ou services développés ;
  + Qualité et pertinence des partenariats proposés ;
  + Qualité du modèle économique, du plan d’affaire et de financement présenté ;
  + Impacts environnementaux et, le cas échéant, effets positifs attendus du point de vue écologique.

**Contractualisation**

* + Les prestations de service seront uniquement contractualisées entre le(s) fournisseur(s) retenus et le client final.
  + Le pôle MINALOGIC ne jouera que le rôle de pilote de projet et de garant de la qualité du service.

**Dépôt des candidatures**

* + Date limite de dépôt : 15 janvier 2025 à 12 heures.
  + Calendrier : les projets seront examinés jusqu’au 30 janvier 2025 pour une contractualisation dès le mois de février 2025 et un démarrage au plus tard en mars 2025.
  + Le dossier est adressé à MINALOGIC sous forme électronique à l’adresse [decarbonation@minalogic.com](mailto:decarbonation@minalogic.com)

**Contact pour informations :**

**Jérôme de Parscau | jerome.de-parscau\_externe@minalogic.com | +33 (0)6 74 94 09 77**

**FORMULAIRE DE CANDIDATURE**

Vous trouverez ci-dessous un cadre de réponse au cahier des charges de l’AMI. Merci de le détailler au maximum et d’étayer vos réponses par des données chiffrées dès que cela est possible.

Raison sociale :

Numéro de Siren :

Site internet :

Adresse du siège de la société :

Adresse de l’établissement candidat (si différent du siège) :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse de messagerie :

Numéro de téléphone :

**Merci de joindre à votre dossier de candidature :**

* **Une présentation de votre structure, indiquant ses domaines d’intervention**
* **Kbis**
* **Des références d’actions, d’accompagnements de projet conduits par votre structure**
* **Les CV, bios des experts/consultants identifiés pour intervenir sur le service**

1. **Votre ou vos domaines habituels d’intervention (relatifs aux consultant(s) identifié(s) et non à l’ensemble de la structure):** 
   1. En conseil :
   2. En formation :
2. **Formation initiale, qualifications (date, titre, lieu):**
3. **Dernières références significatives d’intervention CONSEIL en entreprise :**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Année** | **Entreprise accompagnée** | **Taille entreprise** | **Durée**  **mission** | **Nature du Conseil**  **Objectif, résultat atteint** |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

Disposez-vous de l’ensemble des outils et compétences demandés dans l’AMI ? OUI/ NON

1. **Vos motivations d’intervention dans le programme parcours Eco Entreprise :**
2. **Vos remarques éventuelles concernant le programme parcours Eco Entreprise :**(de toutes natures : vos disponibilités pour le programme, vos limites d’intervention géographiques, autres…)
3. **Description fonctionnelle exhaustive de votre plateforme de pilotage du plan de management de l’énergie :**
4. **Exemples anonymisés de rapports d’audits et des comités de projet et de pilotage :**
5. **Merci de compléter le tableau suivant :**

**COMPETENCES ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE / INDUSTRIALISATION**

|  |  |
| --- | --- |
| Compétences | Niveau de compétence |
| Compétence technique 1 | Choisissez un élément. |
| Compétence technique 2 | Choisissez un élément. |
| Compétence technique 3 | Choisissez un élément. |
| Avoir une bonne connaissance des technologies existantes dans le domaine de l’efficacité énergétique | Choisissez un élément. |
| Avoir une bonne connaissance des fournisseurs de solutions technologiques de production ou d’efficacité énergétique | Choisissez un élément. |
| Être force de proposition pour aider les PME dans la maturation de leurs projets de décarbonation | Choisissez un élément. |
| Avoir une bonne connaissance des plateforme collaboratives | Choisissez un élément. |
| Avoir la capacité de pouvoir de produire des audits et plans de à grande échelle (>20 par an) | Choisissez un élément. |